



BULLETIN D'ADHÉSION 2022 - PERSONNE PHYSIQUE

Association Orchestre à l'École

En adhérant à l'association Orchestre à l'école, nous vous inscrivons à la newsletter.
Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de bien vouloir vous désabonner.

Coordonnées de la personne physique

Madame Monsieur

Nom, Prénom

Fonction

Adresse email

Téléphone

Adresse de facturation.....

Votre cotisation*

- Membre sympathisant 10 €
 Membre actif 50 €
 Membre bienfaiteur à partir de 750 €

Mode de règlement

- Chèque (à l'ordre d'Orchestre à l'École)
Virement (coordonnées bancaires ci-dessous)
Une facture vous sera prochainement adressée par mail.

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous adhérer à l'association Orchestre à l'École ? Travaillez-vous pour/autour d'un orchestre à l'école ? Si oui, merci de préciser quel(le) établissement/ville ?

.....
.....
.....

J'adhère à l'association Orchestre à l'École et m'engage à régler le montant coché ci-dessus dans les plus brefs délais, la cotisation est valable pour l'année civile en cours.

Vous pouvez consulter ici, la [charte des Orchestres à l'École](#).

Fait à le.....

Signature

Coordonnées bancaires de l'association

Orchestre à l'École BNP PARIBAS – Paris Gobelins		
Code banque : 30004 Code agence : 00805	N°compte : 00010154036 Clé RIB : 70	BIC : BNPA FR PP XXX IBAN : FR76 3000 4008 0500 0101 5403 670

Orchestre à l'École

Association Loi 1901

Siège social : 20 rue de la Glacière 75013 PARIS - Tél : 01 44 49 02 58

SIRET : 508 980 992 00046 - SIREN : 508 980 992 - APE : 9499Z

Contact : Camille Gaspar, Assistante administrative en alternance, camille.gaspar@orchestre-ecole.com

* L'adhésion en tant que membre actif, sympathisant ou bienfaiteur donne accès aux mêmes ressources, seul le montant de la cotisation diffère. Votre choix se fait selon vos possibilités et le soutien que vous souhaitez apporter à l'association.

Toute somme versée en supplément de la cotisation mentionnée sur ce bulletin sera considérée comme un don versé au profit de l'Association, vous recevrez dans ce cas un reçu fiscal (en plus du reçu de cotisation) à hauteur du montant supplémentaire versé.

Ex : dans le cas d'un membre bienfaiteur à 750€, 100€ seront enregistrés au titre la cotisation annuelle et un reçu fiscal de 650€ à titre de don vous sera adressé.

Si nous recevons un virement de 100€ d'une personne physique souhaitant adhérer en tant que membre actif, 50€ seront enregistrés au titre de la cotisation annuelle et 50€ en tant que don, ouvrant droit à la réception d'un reçu fiscal de 50€.